



Janvier - Février - Mars - Avril 2008

N°94

LE MOT DU MAIRE

Je tiens à remercier tous les Chuzellois et Chuzelloises qui sont venus voter les dimanches 9 et 16 mars derniers afin d'élire leurs nouveaux conseillers municipaux. Toutefois, il est regrettable pour la démocratie que les abstentionnistes aient été aussi nombreux.

La nouvelle équipe municipale s'est rapidement organisée pour assurer la gestion de la commune afin de limiter au maximum la période de transition. Vous trouverez dans ce bulletin les délégations des différents adjoints ainsi que les responsabilités de chacun à l'intérieur des commissions communales. Maintenant que tous les élus ont trouvé leur place, l'équipe est prête à engager les différentes actions inscrites dans notre projet. L'action municipale est une œuvre collective où le travail de chacun est nécessairement partagé.

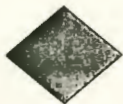
Dans la volonté d'associer les Chuzellois à la vie communale, nous avons intégré dans certains syndicats intercommunaux, des personnes non élues. Nous poursuivrons cette démarche avec divers groupes de travail.

Bonne lecture à tous.

Marielle MOREL

Votre conseil municipal





COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 FEVRIER 2008

L'an deux mille huit, le vingt-neuf février, le Conseil Municipal de la commune de CHUZELLES, dûment convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles BOURGUIGNON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 février 2008

PRESENTS : MM. BOURGUIGNON Maire, ALLARD, BROUZES, CASTRO, NAVARRO,
Mmes : CARRET, MOREL, ODRAT, PRAS, SYLVAIN, TERRIER.

EXCUSES : A. GODET donne pouvoir à M. MOREL
E. AURIC

ABSENT : D. CAMUZET
G. DI RUZZA

SECRETAIRE : M. MOREL

La séance est ouverte à 19h15.

Approbation compte-rendu du conseil municipal du 28 janvier 2008 :

Ce compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATIONS

N°05 : Compte administratif CCAS 2007

Lecture est faite du Compte Administratif de ce budget, les résultats sont conformes au compte de gestion de la Trésorerie et sont les suivants :

	INVEST	FONCT
Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2006		2 201,37 €
Virement à la sect. Invest.		0,00 €
Résultat exercice 2007		-1 946,71 €
Résultat de clôture de 2007		254,66 €

Après délibération, le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

N°06 : Compte Administratif communal 2007

Lecture est faite du Compte Administratif de ce budget, les résultats sont conformes au compte de gestion de la Trésorerie et sont les suivants :

	INVEST	FONCT
Résultat CA 2006	-52 043,09 €	402 255,00 €
Virt à la sect. Invest.		251 130,37 €
Résultat exercice 2007	117 568,15 €	182 627,47 €
Résultat de clôture	65 525,06 €	333 752,10 €
Restes à réaliser	269 895,00 €	
	46 800,00 €	
Solde des restes à réaliser	-223 095,00 €	
Chiffres à prendre en compte pour affect. résultat	-157 569,94 €	333 752,10 €

Après délibération, le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

N°07 : Affectation du résultat : Budget Communal :

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2007 et :

- Considérant que seul le résultat de la section d'investissement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat. Le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité

couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement.

- Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/07	333 752,10 €
Affectation obligatoire A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	157 569,94 €
Solde disponible affecté comme suit:	
- Affectation complémentaires aux réserves (c/1068)	
- Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 32)	176 182,16 €
Total affecté au c/1068	157 569,94 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2007	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

Après délibération, le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

N°08 : Taux d'imposition 2008 :

Monsieur le maire rappelle les taux actuels en vigueur :

Taxes	Communal
Taxe habitation	11,44
Taxe foncière sur le bâti	14,80
Taxe foncière sur le non bâti	56,10

Monsieur le maire propose au Conseil Municipal de ne pas modifier les taux pour 2008.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de ne pas modifier les taux d'imposition pour 2008.

N°09 : Budget primitif CCAS 2008 :

Présentation est faite des différentes prévisions pour l'année 2008 :

- Section de fonctionnement :

- Dépenses : 6070.00€
- Recettes : 6070.00€

Après diverses explications, ce budget est adopté à l'unanimité

N°10 : Budget primitif Communal 2008 :

Présentation est faite des différentes prévisions pour l'année 2008 :

- Section de fonctionnement :

- Dépenses : 1 178 206.16€
- Recettes : 1 178 206.16€

- Section d'investissement :

- Dépenses : 749 572.00€
- Recettes : 749 572.00€

Après diverses explications, notamment sur les enveloppes budgétaires, ce budget est adopté à l'unanimité

N°11 : Subventions aux associations pour l'année 2008 :

Monsieur le Maire propose de délibérer sur les propositions de subventions attribuées aux associations pour l'année 2008. Lecture est faite des différentes propositions émises par la commission en charge de ce dossier.

Après diverses explications, le Conseil Municipal attribue les subventions suivantes :

Associations	Subventions 2008
Centre Mille Loisirs	3 880 €
Ecole de Musique	2 500 €
Chorale	500 €
+ anniversaire chorale	300 €
Harmonie	750 €
Football Club de la Sévenne	800 €
+ stage de printemps	250 €
Le trait d'union	100 €
Gymnastique volontaire	300 €
Rugby club de la Sévenne	650 €
+transport	250 €
Association Familiale	250 €
Ass Pêcheurs gère Rhône	250 €
ACCA	200 €
Alti Caim	150 €
Classes	500 €
Tout serv'	80 €
ADMR	2 140 €
AFIPAEIM	250 €
DDEN	50 €
Prévention routière	100 €
Chambre Métiers Vienne	540 €
Chambre Métiers Rhône	600 €
Bibliothèque pédagogique	70 €

Soit un total de 15 460€.

Après délibération, le Conseil Municipal émet un avis favorable par 10 voix pour et 2 abstentions.

◆ **COMPTE-RENDUS COMMISSIONS
COMMUNALES ET SYNDICATS
INTERCOMMUNALES :**

**S.I.S.L.S. (Syndicat Intercommunal des Sports
et Loisirs de la Sévenne) :**

Suite au vote du budget, il a été décidé que la participation des communes pour le fonctionnement et l'investissement augmenterait de 2% pour la piscine et de 10% pour le terrain grands jeux.

**S.I.A.H. des 4 Vallées (Syndicat Intercommunal
d'Aménagement Hydraulique des 4 vallées du
Bas Dauphiné) :**

Suite au dernier comité syndical, le budget primitif M14 a été voté par 16 voix pour, 16 voix contre et 5 abstentions (la voix du président étant prépondérante). Le vote du budget M49 (assainissement) a été reporté au prochain mandat.

**Syndicat Intercommunal des Eaux du Nord de
Vienne :**

Une consultation pour la délégation du service public est en cours. 9 propositions ont été réceptionnées.

**C.A.P.V. (Communauté d'Agglomération du
Pays Viennois) :**

Les travaux d'assainissement pour les quartiers de la Devillière et du Cloutrier ont été prévus au budget de la C.A.P.V. LE programme de voirie pour la commune a été arrêté à 37 000€ par la D.D.E. pour le compte de la C.A.P.V.

Route des Folatières :

Les travaux de l'ancienne route du stade avancent bien. La bascule du réseau électrique de l'aérien à l'enfouissement a été faite. La planification des revêtements va pouvoir être établie.

◆ **DIVERS :**

Chaudières :

Une panne est survenue dans la chaufferie des écoles pendant les vacances scolaires. La société A.M.E., chargée de l'entretien des différentes chaufferies de la commune, après contact avec le fabricant, a fait un bilan sur ce dysfonctionnement et permis d'isoler la chaudière défectueuse de sorte qu'il y ait tout de même

du chauffage dans les écoles en utilisant la 2^e chaudière. L'installateur et le fabricant doivent venir constater les dégâts. La commune est dans l'attente de leur diagnostic afin d'envisager une quelconque solution et des mises en cause.

S.H.C.B. :

La société qui assure la livraison des repas au restaurant scolaire a fait part d'une demande d'augmentation de ses tarifs de 4% à compter du 1^{er} février 2008. Cette hausse se justifie par l'augmentation des matières premières, notamment les produits laitiers et les céréales. Le Conseil Municipal demande à rencontrer S.H.C.B. afin de discuter avec eux de cette augmentation. Un rendez-vous va être proposé.

**Organisation des bureaux de vote pour les
élections municipales et cantonales :**

Un tableau des permanences pour la tenue des bureaux de vote est établi pour les élections se déroulant les 9 et 16 mars 2008.

REUNIONS – INVITATIONS :

- ◆ Prochaine réunion d'urbanisme le mardi 4 mars 2008 à 19 heures.

Le Maire adresse ses remerciements aux élus, ayant effectué la totalité de leur mandat, au nom des chuzellois et de la commune. Il remercie l'ensemble du personnel communal au nom du Conseil Municipal pour leur engagement à leur côté durant ces 7 ans.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures.

Le Maire,

G. BOURGUIGNON



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2008

L'an deux mille huit le vingt et un mars à dix neuf heures, les membres du conseil municipal de la commune de CHUZELLES proclamés élus par le bureau électoral à la suite du scrutin des 09 et 16 mars 2008 se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément aux articles L. 2121-10, L. 2122-8 et L. 2122-9 du code général des collectivités territoriales.

La séance a été ouverte par M. BOURGUIGNON Gilles, maire sortant, qui a adressé divers remerciements et qui a déclaré les membres du Conseil Municipal cités ci-dessous installés dans leurs fonctions.

Étaient présents :

ALIX Rémy, ALLARD Patrick, BOREL Christiane, BUTHION Lydie, CARRET Marie-Thérèse, COURNOT Cédric, DECHASSE Bruno, GAVIOT-BLANC Gilles, GONIN Gilbert, HIRSCH Olivier, JANIN Hubert, LE BOEDEC Francis, LE GOUGUEC Anne, LESCOT Jean-Luc, LUCAS Jean-Michel, MOREL Marielle, ODRAT Marie-Thérèse, TOURNIER Gaëlle, TRUCHET André

INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL

ÉLECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

M. GONIN Gilbert, le plus âgé des membres du conseil, a pris la présidence, qui, après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès verbaux des élections et a déclaré installés Mesdames et Messieurs :

- 1- MOREL Marielle
- 2- TRUCHET André
- 3- CARRET Marie-Thérèse
- 4- JANIN Hubert
- 5- ALLARD Patrick
- 6- GAVIOT-BLANC Gilles
- 7- GONIN Gilbert
- 8- ODRAT Marie-Thérèse
- 9- DECHASSE Bruno
- 10- LE GOUGUEC Anne
- 11- LUCAS Jean-Michel
- 12- LE BOEDEC Francis
- 13- TOURNIER Gaëlle
- 14- ALIX Rémy
- 15- BOREL Christiane
- 16- BUTHION Lydie
- 17- COURNOT Cédric
- 18- HIRSCH Olivier
- 19- LESCOT Jean-Luc

dans leurs fonctions de conseillers municipaux.

Le conseil a ensuite choisi pour secrétaire Mme TOURNIER Gaëlle.

Élection du maire (premier tour de scrutin)

Le président, après avoir donné lecture des articles L. 2122-4 à L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, a invité le conseil à procéder à l'élection du maire conformément à ces dispositions légales.

Font acte de candidature :

- Mme MOREL Marielle
- Mme CARRET Marie-Thérèse

Mrs ALIX Rémy et ALLARD Patrick ont été désignés en qualité d'assesseur.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé au président son bulletin de vote écrit sur papier blanc. Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part vote : 0
- Nombre de votants (enveloppes déposées) : 19
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art.L.66 du code électoral) : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 19
- Majorité absolue : 10

Ont obtenu :

- Mme MOREL Marielle : 11 voix
- Mme CARRET Marie-Thérèse : 8 voix

Mme MOREL Marielle ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamée maire, et a été immédiatement installée.

Mme MOREL Marielle prend la parole, adresse divers remerciements à l'assemblée et informe l'assistance qu'elle souhaite que dans une volonté de rassemblement un poste d'adjoint soit attribué à la liste « Chuzelles, notre village ». Elle précise que pour ce poste, la liste « Ensemble pour Chuzelles, imaginons demain », ne proposera aucun candidat.

Monsieur HIRSCH Olivier demande, qu'au vu des suffrages exprimés par la population, deux postes d'adjoints soient attribués à la liste « Chuzelles, notre village ».

Fixation du nombre des adjoints

Vu l'article L. 2122-2 du code général des collectivités territoriales permettant aux conseils municipaux de déterminer librement le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal,

Considérant que l'effectif légal du conseil municipal de CHUZELLES étant de dix neuf, le nombre des adjoints au maire ne peut dépasser cinq

Vu la proposition de Madame le maire de créer cinq postes d'adjoints au maire, après en avoir délibéré, par :

- 19 voix pour
- 0 voix contre
- 0 abstentions

DÉCIDE de créer cinq postes d'adjoints au maire et CHARGE Madame le maire de procéder immédiatement à l'élection de ces cinq adjoints au maire.

Élection du premier adjoint

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de Mme MOREL Marielle élue maire, à l'élection du premier adjoint.

Font acte de candidature :

- M. LE BOEDEC Francis
- Mme CARRET Marie-Thérèse

Mrs ALIX Rémy et ALLARD Patrick ont été désignés en qualité d'assesseur.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part vote : 0
- Nombre de votants (enveloppes déposées) : 19
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art.L.66 du code électoral) : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 19
- Majorité absolue : 10

Ont obtenu :

- M. LE BOEDEC Francis : 11 voix
- Mme CARRET Marie-Thérèse : 8 voix

M. LE BOEDEC Francis ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamé premier adjoint et a été immédiatement installé. Mme MOREL, Maire, informe l'assistance que M. LE BOEDEC Francis sera désigné par arrêté municipal : délégué aux bâtiments, à la voirie et à l'administration générale.

Une suspension de séance est demandée par Madame CARRET Marie-Thérèse.

Après vingt minutes, la séance reprend.

Madame CARRET Marie-Thérèse prend la parole et demande la définition des postes d'adjoint, Mme MOREL Marielle, maire l'informe des diverses délégations :

- 1^{er} adjoint : Bâtiments, voirie, administration générale,
- 2^{ème} adjoint : Urbanisme
- 3^{ème} adjoint : Affaires sociales
- 4^{ème} adjoint : Affaires scolaires et péri-scolaires
- 5^{ème} adjoint : Vie associative et cadre de vie.

Monsieur ALIX Rémy réitère la demande qu'un deuxième poste d'adjoint soit attribué à la liste « Chuzelles, notre village » compte tenu des suffrages exprimés.

Élection du deuxième adjoint

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de Mme MOREL Marielle élue maire, à l'élection du deuxième adjoint.

Font acte de candidature :

- Mme CARRET Marie-Thérèse
- M. GAVIOT-BLANC Gilles

Mrs ALIX Rémy et ALLARD Patrick ont été désignés en qualité d'assesseur.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part vote : 0
- Nombre de votants (enveloppes déposées) : 19
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art.L.66 du code électoral) : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 19
- Majorité absolue : 10

Ont obtenu :

- Mme CARRET Marie-Thérèse : 8 voix
- M. GAVIOT-BLANC Gilles : 11 voix

M. GAVIOT-BLANC Gilles ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamé deuxième adjoint et a été immédiatement installé. Mme MOREL, Maire, informe l'assistance que M. GAVIOT-BLANC Gilles sera désigné par arrêté municipal : délégué à l'urbanisme.

Election du troisième adjoint

- Majorité absolue : 10

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de Mme MOREL Marielle élue maire, à l'élection du troisième adjoint.

Font acte de candidature :

- M. ALLARD Patrick
- Mme CARRET Marie-Thérèse

Mme ODRAT Marie-Thérèse et Mr ALIX Rémy ont été désignés en qualité d'assesseur.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part vote : 0
- Nombre de votants (enveloppes déposées) : 19
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art.L.66 du code électoral) : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 19
- Majorité absolue : 10

Ont obtenu :

- M. ALLARD Patrick : 11 voix
- Mme CARRET Marie-Thérèse : 8 voix

M. ALLARD Patrick ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamé troisième adjoint et a été immédiatement installé. Mme MOREL, Maire, informe l'assistance que M. ALLARD Patrick sera désigné par arrêté municipal : délégué aux affaires sociales.

Election du quatrième adjoint

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de Mme MOREL Marielle élue maire, à l'élection du quatrième adjoint.

Font acte de candidature :

- Mme CARRET Marie-Thérèse
- Mme ODRAT Marie-Thérèse

Mrs ALIX Rémy et ALLARD Patrick ont été désignés en qualité d'assesseur.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part vote : 0
- Nombre de votants (enveloppes déposées) : 19
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art.L.66 du code électoral) : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 19

Ont obtenu :

- Mme CARRET Marie-Thérèse : 8 voix
- Mme ODRAT Marie-Thérèse : 11 voix

Mme ODRAT Marie-Thérèse ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamée quatrième adjointe et a été immédiatement installée. Mme MOREL, Maire, informe l'assistance que Mme ODRAT Marie-Thérèse sera désignée par arrêté municipal : déléguée aux affaires scolaires et péri-scolaires.

Election du cinquième adjoint

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de Mme MOREL Marielle élue maire, à l'élection du cinquième adjoint.

Fait acte de candidature :

- Mme CARRET Marie-Thérèse

Mrs ALIX Rémy et ALLARD Patrick ont été désignés en qualité d'assesseur.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part vote : 0
- Nombre de votants (enveloppes déposées) : 19
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art.L.66 du code électoral) : 9
- Nombre de suffrages exprimés : 10
- Majorité absolue : 6

Ont obtenu :

- Mme CARRET Marie-Thérèse : 10 voix

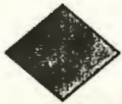
Mme CARRET Marie-Thérèse ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamée cinquième adjointe et a été immédiatement installée. Mme MOREL, Maire, informe l'assistance que Mme CARRET Marie-Thérèse sera désignée par arrêté municipal : déléguée à la vie associative et au cadre de vie.

Avant de clôturer la séance, Mme MOREL, Maire, adresse ses remerciements à M. BOURGUIGNON Gilles, maire sortant. La séance est close à vingt heures et trente minutes.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Le Maire

Marielle MOREL



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2008

L'an deux mille huit, le trente et un mars, le Conseil Municipal de la commune de CHUZELLES, dûment convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Marielle MOREL, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : 26 mars 2008

PRESENTS : MOREL Marielle, Maire, ALIX Rémy, ALLARD Patrick, BOREL Christiane, BUTHION Lydie, CARRET Marie-Thérèse, DECHASSE Bruno, GAVIOT-BLANC Gilles, GONIN Gilbert, HIRSCH Olivier, JANIN Hubert, LE BOEDEC Francis, LE GOUGUEC Anne, LUCAS Jean-Michel, ODRAT Marie-Thérèse, TOURNIER Gaëlle, TRUCHET André

EXCUSES : LESCOT Jean Luc donne pouvoir à CARRET Marie Thérèse
COURNUT Cédric donne pouvoir à LUCAS Jean Michel

SECRETARE : TOURNIER Gaëlle

La séance est ouverte à 19H10

Mme CARRET souhaite prendre la parole et sollicite que l'intégralité de son intervention soit mentionnée dans le compte rendu du conseil municipal.

« Il ne s'agit pas d'une polémique mais d'un simple constat :

Cette campagne électorale, particulière pour une commune de 2 030 habitants, a permis de dévoiler la personnalité de chacun. J'espère qu'à ce jour elle est achevée.

Madame le Maire, après son élection à cette fonction, le 21 mars, a évoqué une possibilité d'ouverture, avec les 8 élus de la liste « Chuzelles, notre village » pour un poste d'adjoint où les élus de la liste « Ensemble pour Chuzelles, imaginons demain » ne présenteraient pas de candidat. Les chuzellois présents et élus ont entendu cette ouverture et assisté aux votes.

Aujourd'hui, comme il l'a déjà été dit à plusieurs reprises, nous ne devons pas oublier que nous ne sommes plus 11 et 8, mais 19, et non 20, élus par les habitants pour gérer au mieux la commune.

J'espère que cette ouverture évoquée et souhaitée dès le départ par nous-mêmes, sera réelle pour le bien-être de notre commune et que chacun saura démontrer que nous sommes respectueux du choix des chuzellois et chuzelloises et de nos propres engagements ».



DELIBERATIONS

N°13: Election des délégués aux commissions communales :

Mme le Maire informe l'assemblée que suite aux élections municipales des 9 et 16 mars 2008, il y a lieu de pourvoir au renouvellement des membres des différentes commissions communales. Elle propose que dans une volonté de parité, le même nombre de sièges

soit attribué aux membres des deux listes dans chaque commission.

Une première consultation est faite auprès de l'assemblée, à l'issue de celle-ci il s'avère que certaines commissions sont incomplètes, Mme le Maire procède à un nouveau tour de table, à la suite de quoi, les commissions sont composées comme suit :

- Finances – budget :

6 membres : M. MOREL, P.ALLARD, L. BUTHION, C. COURNUT, G. GAVIOT-BLANC, G. TOURNIER.

- Bâtiments :

8 membres : F. LE BOEDEC, C. COURNUT, B. DECHASSE, G. GONIN, O.HIRSCH, H. JANIN, JL.LESCOT, A. TRUCHET.

- Urbanisme – voirie et réseaux divers :

8 membres : G. GAVIOT-BLANC, M. MOREL, C. COURNUT, G. GONIN, O. HIRSCH, F. LE BOEDEC, JL. LESCOT, A. TRUCHET.

- Affaires sociales :

6 membres : P. ALLARD, L. BUTHION, MT. CARRET, B. DECHASSE, JM. LUCAS, MT. ODRAT

Arrivée de M. HIRSCH à 19h20

- Affaires scolaires et périscolaires :

6 membres : MT. ODRAT, O. HIRSCH, H. JANIN, A. LE GOUGUEC, JL. LESCOT, G. TOURNIER ;

- Vie associative :

6 membres : MT. CARRET, B. DECHASSE, O. HIRSCH, H. JANIN, A. LE GOUGUEC, JM. LUCAS.

- Cadre de vie :

6 membres : MT. CARRET, R. ALIX, P. ALLARD, C. BOREL, G. GONIN, A. TRUCHET.

- Information et communication :

6 membres : M. MOREL, R. ALIX, L. BUTHION, A. LE GOUGUEC, JM. LUCAS, G. TOURNIER.

Les membres présents émettent un avis favorable par 19 voix POUR.

N°14 : Election des membres de la commission d'appel d'offres :

Suite au renouvellement du Conseil Municipal, il y a lieu de désigner les membres de cette commission :

Mme le Maire précise à nouveau que dans une volonté de parité le même nombre de sièges soit attribué aux membres des deux listes.

Après consultation, la commission d'appel d'offres est la suivante :

Président de la commission d'appel d'offres :
Marielle MOREL

Membres titulaires :

- H. JANIN
- JL. LESCOT
- C. COURNOT

Membres suppléants :

- MT. ODRAT
- C. BOREL
- F. LE BOEDEC

Après délibération, cette proposition est soumise au vote et adoptée par 19 voix POUR.

N°15 : Election des délégués à la communauté d'agglomération du pays viennois :

Suite au renouvellement du Conseil Municipal, il y a lieu de désigner, par vote à bulletin secret deux délégués à la Communauté d'Agglomération du Pays Viennois :

1^{er} conseiller communautaire :

Font acte de candidature :

- M. MOREL
- R. ALIX

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats

suivants :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part vote : 0

- Nombre de votants (enveloppes déposées) : 19

- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art.L.66 du code électoral) : 0

- Nombre de suffrages exprimés : 19

- Majorité absolue : 10

Ont obtenu :

- M. MOREL : 13 voix

- R. ALIX : 6 voix

Mme M. MOREL, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamée conseillère déléguée.

2^{ème} conseiller communautaire :

Font acte de candidature :

- R. ALIX

- F. LE BOEDEC

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part vote : 0

- Nombre de votants (enveloppes déposées) : 19

- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art.L.66 du code électoral) : 0

- Nombre de suffrages exprimés : 19

- Majorité absolue : 10

Ont obtenu :

- R. ALIX : 11 voix

- F. LE BOEDEC : 8 voix

M. R. ALIX, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé conseiller délégué.

Les membres présents ont commencé d'engager une réflexion sur les désignations des délégués aux commissions thématiques de la Communauté d'Agglomération du Pays Viennois, désignation qui fera l'objet d'une délibération lors d'un prochain Conseil Municipal.

N°16 : Délégation du Conseil Municipal au Maire :

En application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal donne délégation à Mme le Maire pour :

- fixer dans les limites déterminées par le conseil municipal, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal.

- passer les contrats d'assurance ainsi qu'accepter les indemnités de sinistre y afférentes.

- prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières.

- accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions, ni de charges.

- décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 €.
- fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts.

- fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (Domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et répondre à leurs demandes.

- fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme.

- exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le Code de l'Urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le conseil municipal (la délibération du conseil municipal doit préciser les limites : nature des opérations, montant).

- intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle dans les cas définis par le Conseil Municipal.

- régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliquées des véhicules municipaux dans la limite fixée par le conseil municipal soit 20 000 €.

En ce qui concerne la délégation relative à la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, des compléments d'informations seront demandés. La délibération pour cette délégation est ajournée et reportée au prochain conseil municipal.

Les membres présents émettent un avis favorable par 19 voix POUR.

DIVERS :

Délégation aux syndicats intercommunaux :

Mme le Maire informe les membres présents que suite aux dernières élections municipales, il y aura lieu de désigner, lors du prochain conseil municipal, les délégués aux différents syndicats intercommunaux. Elle propose à l'assemblée de désigner non seulement des délégués au sein du Conseil Municipal mais d'élargir aux administrés chuzellois désireux de s'investir dans tel ou tel syndicat.

Des observations et réserves sont émises notamment sur le fait qu'il est difficile pour une personne extérieure au conseil municipal de prendre des décisions qui pourraient avoir une incidence financière sur le budget communal. Toutefois, quelques syndicats intercommunaux (SIRCAT, SISLS) pourraient compter avec des administrés chuzellois non membres du conseil municipal.

Un appel à candidature est lancé auprès de la population jusqu'au 08 avril pour des délégués auprès des syndicats intercommunaux, tout en précisant que ces candidatures seront soumises au vote du Conseil Municipal.

Collectif Isérois pour le Retrait de Base Elèves (CIRBE) :

Mme le Maire donne lecture d'un courrier émanant de ce collectif relatif au fichier « Base-élèves » et notamment sur ses incidences tout au long de la scolarité des élèves. Suite à la demande d'intervention d'une personne dans le public, Mme le Maire décide de suspendre la séance, le conseil municipal prend acte des motifs de l'intervention puis la séance reprend. Après discussion, le Conseil Municipal propose de reporter ce sujet au prochain conseil municipal.

Bulletin municipal :

Mme le Maire explique au conseil municipal, en s'adressant plus particulièrement aux membres de la commission « communication-information », de la nécessité de procéder à l'édition d'un bulletin municipal d'ici mi-mai pour informer les chuzellois des 3 derniers conseils municipaux (notamment : vote du budget, installation du conseil municipal et désignation de délégués).

Permanence des adjoints en Mairie :

- **Mardi** 8h30-11h30 : F. LE BOEDEC
- **Mercredi** 10h00-11h30 : MT. ODRAT et M. MOREL (sur rendez vous)
- **Jedi** 8h30-11h30 : P. ALLARD et sur rendez-vous
- **Vendredi** 16h00-19h00 : G. GAVIOT BLANC, MT. CARRET et M. MOREL sur rendez-vous.

Réunion avec le personnel communal :

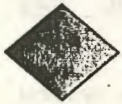
Une réunion de présentation du personnel communal et des élus municipaux aura lieu le 04 avril 2008 à 19h00 en Mairie.

- La prochaine séance de conseil municipal aura lieu le jeudi 10 avril à 19h00 en Mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H00.

Le Maire,

Marielle MOREL



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2008

L'an deux mille huit, le dix avril, le Conseil Municipal de la commune de CHUZELLES, dûment convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Marielle MOREL, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : 3 avril 2008

PRESENTS : MOREL Marielle, maire, ALIX Rémy, BOREL Christiane, BUTHION Lydie, CARRET Marie-Thérèse, COURNUT Cédric, DECHASSE Bruno, GAVIOT-BLANC Gilles, GONIN Gilbert, HIRSCH Olivier, JANIN Hubert, LE BOEDÉC Francis, LE GOUGUEC Anne, LESCOT Jean-Luc, LUCAS Jean-Michel, ODRAT Marie-Thérèse, TOURNIER Gaëlle, TRUCHET André

EXCUSES : ALLARD Patrick donne pouvoir à DECHASSE Bruno

SECRETAIRE : TOURNIER Gaëlle

La séance est ouverte à 19h00.

Approbation compte-rendu du conseil municipal du 31 mars 2008 :

Marie-Thérèse CARRET demande une rectification à apporter au compte-rendu du 31 mars 2008.

Pour la délibération n°15 : Election des délégués à la C.A.P.V., il convient de lire : « Suite au renouvellement du Conseil Municipal, il y a lieu de désigner, par vote à bulletin secret deux délégués à la Communauté d'Agglomération du Pays Viennois.

Font acte de candidature :

M.MOREL et R.ALIX

Ensuite, passage au vote pour la désignation du 1^{er} Conseiller Communautaire : font acte de candidature : M.MOREL et R.ALIX. » Le reste est sans changement.

Ce compte-rendu ainsi rectifié est approuvé à l'unanimité.



DELIBERATIONS

N°17 : Election des délégués aux syndicats intercommunaux :

Mme le Maire informe l'assemblée que suite au renouvellement du conseil municipal et conformément aux articles L2121-33 et L5211-6 à L5211-8 du code général des collectivités territoriales, il convient d'élire par vote à bulletin secret les délégués titulaires et suppléants des syndicats intercommunaux.

Le conseil municipal à l'unanimité décide de voter à main levée.

- SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DU NORD DE VIENNE :

La commune est représentée au sein de ce syndicat par deux délégués titulaires et deux délégués suppléants.

Madame le maire consulte l'assemblée. Font acte de candidature :

Délégués Titulaires :

- Jean-Michel LUCAS
- Gilles GAVIOT-BLANC

Délégués Suppléants :

- Christiane BOREL
- Hubert JANIN

Après délibération, le conseil municipal vote à l'unanimité, afin de représenter la commune au Syndicat Intercommunal des Eaux du Nord de Vienne, pour :

- Jean-Michel LUCAS, délégué titulaire
- Christiane BOREL, déléguée suppléante
- Gilles GAVIOT-BLANC, délégué titulaire
- Hubert JANIN, délégué suppléant

- SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA CONSTRUCTION DE LA GENDARMERIE DE CHASSE (SICOGEC) :

La commune est représentée au sein de ce syndicat

par un délégué titulaire et un délégué suppléant.
Madame le maire consulte l'assemblée. Font acte de candidature :

Déléguée Titulaire :

- Marie-Thérèse ODRAT

Délégué Suppléant :

- Jean-Michel LUCAS

Après délibération, le conseil municipal vote à l'unanimité, afin de représenter la commune au Syndicat Intercommunal pour la Construction de la Gendarmerie de Chasse (SICOGEC), pour :

- Marie-Thérèse ODRAT, déléguée titulaire
- Jean-Michel LUCAS, délégué suppléant

- SYNDICAT INTERCOMMUNAL SPORTS ET LOISIRS DE LA SEVENNE (SISLS) :

La commune est représentée au sein de ce syndicat par deux délégués titulaires et deux délégués suppléants.

Dans le cadre de l'ouverture de certains syndicats intercommunaux, souhaitée par Madame le maire et suite à l'appel à candidature qui a été lancé auprès de la population jusqu'au 8 avril 2008, trois personnes sont intéressées. Il s'agit de

- Nicolas ISOARD
- Annick IZIER-RETHORE
- Yves MARLIER

Madame le maire propose d'en retenir deux et le conseil municipal propose de les désigner suppléants. Elle consulte l'assemblée. Sont retenus :

Délégués Suppléants :

- Annick IZIER-RETHORE
- Yves MARLIER

Madame le maire consulte ensuite l'assemblée pour les délégués titulaires. Font acte de candidature :

Délégués Titulaires :

- Rémy ALIX
- Bruno DECHASSE

Après délibération, le conseil municipal vote à l'unanimité, afin de représenter la commune au Syndicat Intercommunal Sports et Loisirs de la Sévenne (SISLS), pour :

- Rémy ALIX, délégué titulaire
- Yves MARLIER, délégué suppléant
- Bruno DECHASSE, délégué titulaire
- Annick IZIER-RETHORE, déléguée suppléante

- SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMENAGEMENT HYDRAULIQUE DES 4 VALLEES DU BAS DAUPHINE :

La commune est représentée au sein de ce syndicat par deux délégués titulaires et deux délégués suppléants.

Madame le maire consulte l'assemblée. Font acte de candidature :

Délégués Titulaires :

- Olivier HIRSCH
- Gilbert GONIN

Délégués Suppléants :

- Christiane BOREL
- Marielle MOREL

Après délibération, le conseil municipal vote à l'unanimité, afin de représenter la commune au Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique des 4 Vallées du Bas Dauphine, pour :

- Olivier HIRSCH, délégué titulaire
- Christiane BOREL, déléguée suppléante
- Gilbert GONIN, délégué titulaire
- Marielle MOREL, déléguée suppléante

- SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE VIENNE ET SA REGION POUR LA REALISATION D'UN CENTRE D'AIDE PAR LE TRAVAIL (SIRCAT) :

La commune est représentée au sein de ce syndicat par deux délégués titulaires et deux délégués suppléants.

Madame le maire consulte l'assemblée. Font acte de candidature :

Délégués Titulaires :

- Marie-Thérèse CARRET
- Patrick ALLARD

Délégués Suppléants :

- Lydie BUTHION
- Bruno DECHASSE

Après délibération, le conseil municipal vote à l'unanimité, afin de représenter la commune au Syndicat Intercommunal de Vienne et sa Région pour la Réalisation d'un Centre d'Aide par le Travail (SIRCAT), pour :

- Marie-Thérèse CARRET, déléguée titulaire
- Lydie BUTHION, déléguée suppléante
- Patrick ALLARD, délégué titulaire
- Bruno DECHASSE, délégué suppléant

- SYNDICAT ENERGIES DE L'ISERE (SE38) :

La commune est représentée au sein de ce syndicat par un délégué titulaire et un délégué suppléant. Madame le maire consulte l'assemblée. Font acte de candidature :

Déléguée Titulaire :

- Lydie BUTHION

Délégué Suppléant :

- Francis LE BOEDEC

Après délibération, le conseil municipal vote à l'unanimité, afin de représenter la commune au Syndicat Energies de l'Isère (SE38), pour :

- Lydie BUTHION, déléguée titulaire
- Francis LE BOEDEC, délégué suppléant

- ASSOCIATION « POUR UNE ALTERNATIVE RAISONNABLE FERROVIAIRE – LES ELUS RIVERAINS » (PARFER) :

La commune est représentée au sein de cette association par un délégué titulaire et un délégué suppléant. Pour cette représentation importante (contournement fret ferroviaire) Madame le maire propose les candidatures de Marielle MOREL et Marie-Thérèse CARRET pour leur connaissance du dossier. Madame le maire consulte l'assemblée. Font acte de candidature :

Déléguée Titulaire :

- Marielle MOREL

Déléguée Suppléante :

- Marie-Thérèse CARRET

Après délibération, le conseil municipal vote à l'unanimité, afin de représenter la commune à l'Association « Pour une Alternative Raisonnable Ferroviaire – les Elus Riverains » (PARFER), pour :

- Marielle MOREL, déléguée titulaire
- Marie-Thérèse CARRET, déléguée suppléante

- ASSOCIATION D'AIDE A DOMICILE EN MILEU RURAL (A.D.M.R.) :

La commune est représentée au sein de cette association par un délégué titulaire. Madame le maire consulte l'assemblée. Fait acte de candidature :

Délégué Titulaire :

- Jean-Michel LUCAS

Après délibération, le conseil municipal vote à l'unanimité, afin de représenter la commune à l'Association d'Aide à Domicile en Milieu Rural (A.D.M.R.), pour :

- Jean-Michel LUCAS, délégué titulaire

N°18 : Election des membres de l'école de musique intercommunale :

Mme le Maire informe l'assemblée que suite au renouvellement du conseil municipal, il y a lieu de désigner les deux membres qui représenteront la commune de Chuzelles à l'école de musique intercommunale.

Se proposent pour représenter la commune à l'école de musique intercommunale :

- Christiane BOREL
- Bruno DECHASSE

Après délibération, le conseil municipal vote à l'unanimité pour ces deux membres afin de représenter la commune à l'école de musique intercommunale.

N°19 : Election des membres de la commission bibliothèque :

Mme le Maire informe l'assemblée que suite au renouvellement du conseil municipal, il y a lieu de procéder au renouvellement des quatre membres de la commission Bibliothèque.

Se proposent pour être membres de la commission Bibliothèque :

- Marie-Thérèse CARRET
- Olivier HIRSCH
- Marie-Thérèse ODRAT
- Anne LE GOUGUEC

Après délibération, le conseil municipal vote à l'unanimité pour ces quatre membres afin de composer la commission Bibliothèque.

N°20 : Délégation du Conseil Municipal au Maire :

En application de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales, et afin de compléter la délibération n°16 du 31 mars 2008, Mme le Maire demande au Conseil Municipal de lui donner délégation pour :

► prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres d'un montant inférieur à 206 000 EUROS ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Olivier HIRSCH : « Il faut rester vigilant dans la gestion des marchés publics et surtout des avenants. Qu'en sera-t-il si la commune prévoit un grand projet comme la construction d'une salle communale ? »

Marie-Thérèse CARRET précise : « plusieurs avis sont parfois nécessaires avant de prendre une décision ».

Marielle MOREL explique : « Toute décision sera toujours soit soumise au préalable, soit rapportée au

conseil municipal. La transparence est requise en matière de marchés publics. »

Après délibération, le conseil municipal émet un avis favorable par 13 voix POUR et 6 ABSTENTIONS.

N°21 : Indemnité du Maire et des Adjointes :

Mme le Maire informe l'assemblée que suite au renouvellement du conseil municipal, il y a lieu de fixer les indemnités du maire et des adjoints, conformément aux articles L2123-23 et L2123-24 du code général des collectivités territoriales.

Elle propose d'attribuer également une indemnité aux conseillers municipaux (dans la limite de 6% de l'indice brut 1015).

Au 1^{er} mars 2008 les indemnités maximum pouvant être attribuées aux élus d'une commune comptant entre 1000 et 3499 habitants se décomposent comme suit :

- pour le maire : 43% de l'indice brut 1015 (3741,25 € x 43%) = **1608,74 € mensuel**
- pour les adjoints : 16,50% de l'indice brut 1015 (3741,25 € x 16,50%) = **617,31 € mensuel**

Ce qui fait une enveloppe totale de 1608,74 € + (617,31 € X 5 = 3086,55 €) = **4695,29 € mensuel**

Madame le maire propose d'attribuer mensuellement à compter du 21 mars 2008 :

- au maire : l'indemnité maximum soit 43% de l'indice brut 1015 = **1608,74 € mensuel**
- aux adjoints : 11% de l'indice brut 1015 soit 3741,25 € X 11% = **411,54 € mensuel** (soit pour 5 adjoints : 2057,70 € mensuel)
- aux conseillers municipaux : 2% de l'indice brut 1015 soit 3741,25 € X 2% = **74,83 € mensuel** (soit pour 13 conseillers municipaux : 972,79 € mensuel)

Ce qui fait une enveloppe totale de 1608,74 € + 2057,70 € + 972,79 € = **4639,23 € mensuel.**

Suite à diverses observations de conseillers municipaux quant au montant proposé, Marielle MOREL explique qu'elle préfère avoir, dans une volonté de transparence, l'indemnité maximum à laquelle elle peut prétendre (comme c'est le cas dans de nombreuses communes) que de faire des notes de frais tout au long de l'année. C'est sur cette enveloppe indemnitaire que seront pris en charge tous les frais personnels liés à la fonction (déplacements, téléphone, etc...).

Pour accomplir cette nouvelle mission, elle devra réduire son temps de travail, cette indemnité permettra donc également de compenser en partie la perte de salaire associée à cet aménagement.

Elle souhaite également que l'ensemble des conseillers municipaux perçoive une indemnité, ce qui n'est pas fréquent.

L'ensemble de ces indemnités de fonctions restera bien sûr dans la limite de l'enveloppe indemnitaire globale.

Marie-Thérèse CARRET : « Ayant toujours été contre le principe de l'indemnité, je souhaite ne pas en percevoir une et demande à ce qu'elle soit reversée au budget et non pas répartie entre les conseillers municipaux. »

Marielle MOREL indique que le contrôle de légalité de la Préfecture sera interrogé. Elle demande à Marie-Thérèse CARRET de lui faire un courrier de notification. Gilbert GONIN dit qu'il est gêné par le refus de Marie-Thérèse CARRET et lui propose d'accepter au moins l'indemnité de conseiller municipal. Marie-Thérèse CARRET refuse et maintient sa position.

Madame le maire demande au conseil municipal de délibérer sur sa proposition d'attribution des indemnités.

Après délibération et vote du conseil municipal la proposition est adoptée par 16 voix POUR et 3 ABSTENTIONS.

N°22 : Approbation des conventions de passage Transit Assainissement Luzinay - Villette de Vienne - Chuzelles :

Dans le cadre du passage du transit assainissement de Luzinay – Villette de Vienne – Chuzelles, il y a lieu d'approuver les conventions d'autorisations de passage chez les particuliers établies par la C.A.P.V. et autoriser Madame le maire à les signer. Ces conventions sont signées à la fois par les particuliers, par le maire de Chuzelles et par la C.A.P.V.

Francis LE BOEDEC assiste avec la C.A.P.V. aux réunions de chantier pour le transit assainissement. Après le refus de certains propriétaires de signer les conventions de passage, le tracé du transit a été modifié et cela nécessite notamment l'installation d'une pompe de refoulement Chemin des Badières. Une étude hydraulique sera effectuée pour voir la possibilité de raccorder les deux particuliers qui habitent sur ce chemin.

Marie-Thérèse CARRET apporte des précisions sur l'historique de ce dossier.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve les conventions d'autorisations de passage chez les propriétaires pour le transit assainissement de Luzinay – Villette de Vienne – Chuzelles et autorise Madame le Maire à les signer ainsi que tous documents et pièces administratives s'y rapportant.

◆ DIVERS :

- Comptes-rendus des conseils municipaux :

Lors des délibérations, le résultat des votes sera nominatif. De même, lorsqu'un conseiller fera une intervention pour une prise de position son nom sera inscrit dans le compte-rendu.

Ceci pour plus de transparence.

- Avenant S.H.C.B. :

Compte-tenu de la hausse des matières premières se répercutant sur la fourniture des repas de la société S.H.C.B. au restaurant scolaire et afin de maintenir la qualité des repas fournis, la société S.H.C.B. sollicite de la commune une indemnité d'imprévision versée du 1^{er} mars au 30 juillet 2008 d'un montant de 0,076 € x nombre de repas livrés durant la période de référence. La société S.H.C.B. a été reçue en mairie en mars 2008 par Marielle MOREL et Marie-Thérèse CARRET afin de discuter de cette augmentation. Aucune clause d'indexation n'a été prévue dans le contrat initial signé pour 2 ans + 1an. S.H.C.B. prend une partie du prix de l'augmentation à sa charge.

A compter de juillet 2008, un avenant sera proposé intégrant une clause d'indexation.

Plusieurs conseillers municipaux s'étonnent que le prestataire n'ait pas prévu cette clause dans le contrat. Marielle MOREL explique que la clause n'avait pas été indiquée dans le cahier des charges.

Marie-Thérèse CARRET apporte aussi des précisions. Madame le maire sollicite l'avis du conseil municipal avant de signer l'avenant n°1 à l'acte d'engagement du marché n°2007/02 concernant la prestation de service de livraison et fourniture de repas en liaison froide pour le restaurant scolaire (marché en procédure adaptée). Olivier HIRSCH est contre la signature de cet avenant. Le conseil municipal à la majorité donne son accord à la signature de l'avenant.

- Collectif Isérois pour le Retrait de Base Elèves (CIRBE) :

Mme le Maire rappelle le courrier émanant de ce collectif relatif au fichier « Base-élèves » et notamment sur ses incidences tout au long de la scolarité des élèves. La commission écoles suivra ce dossier. Après discussion, le Conseil Municipal décide de répondre à ce collectif.

- Commission Information/Communication :

Cette commission s'est réunie le 7 avril pour faire le point sur le bulletin municipal : élaboration et évolution. Les associations sont contactées pour ajout éventuel d'informations. Le bulletin devrait paraître début mai.

- Caravan'jazz :

Une réunion a eu lieu le 7 avril 2008 à la MJC de Vienne. 4 spectacles seront programmés sur le territoire de la C.A.P.V. Pour la vallée de la Sévenne c'est Chuzelles qui a été retenu. Le spectacle aura lieu le mardi 8 juillet 2008. Une réunion aura lieu en mairie le 28 avril 2008 avec les autres communes, le comité des Fêtes, la MJC pour préparer en commun cette manifestation.

- Vogue de Pentecôte :

Elle aura lieu du 7 mai au 12 mai 2008. La commission Associations est en charge du dossier.

- Jobs d'été :

La commune souhaite reconduire les jobs d'été pour des jeunes chuzellois de plus 18 ans, pour le service administratif (1 en juillet et 1 en août), et pour le service technique (1 en juillet et 1 en août). Les candidatures sont à adresser à la mairie avant le 30 avril 2008. Madame le maire précise que les candidatures d'enfants d'élus ne seront pas acceptées.

- Associations :

Madame le maire souhaite que les élus ne fassent pas partie du bureau des associations chuzelloises. On ne peut pas être juge et partie.

- Commémorations :

La commission Associations est en charge d'organiser :
. la journée des déportés le 27 avril 2008
. la victoire de 1945 le 8 mai 2008.

- Rencontres :

Madame le maire demande à la commission Associations d'organiser une rencontre de présentation avec les associations chuzelloises, si possible avant mi-juin. Elle demande à la commission Scolaire d'organiser une rencontre de présentation avec les enseignants, si possible courant mai.

- Planning des conseils municipaux :

- . Mercredi 14 mai 2008 à 19 h.30
- . Mercredi 11 juin 2008 à 19h.30
- . Mercredi 16 juillet 2008 à 19 h.30

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.

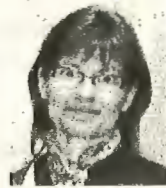
Le Maire,

Marielle MOREL

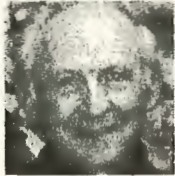


INFORMATIONS COMMUNALES

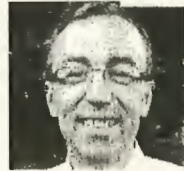
VOTRE CONSEIL MUNICIPAL



MAIRE
Marielle MOREL



1^{er} ADJOINT
Francis LE BOEDEC



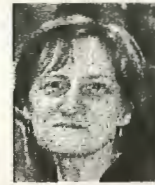
2^{ème} ADJOINT
Gilles GAVIOT BLANC



3^{ème} ADJOINT
Patrick ALLARD



4^{ème} ADJOINT
M. T. ODRAT



5^{ème} ADJOINT
M. T. CARRET



Rémy ALIX



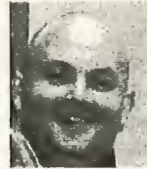
Christiane BOREL



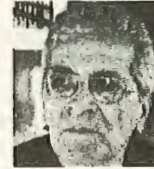
Lydie BUTHION



Cédric COURNUT



Bruno DECHASSE



Gilbert GONIN



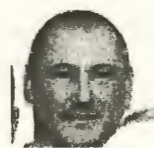
Olivier HIRSCH



Hubert JANIN



Anne LE GOUGUEC



Jean Luc LESCOT



Jean Michel LUCAS



Gaëlle TOURNIER



André TRUCHET

LES COMMISSIONS COMMUNALES

Finance - Budget

Marielle MOREL
Patrick ALLARD
Lydie BUTHION
Cédric COURNUT
Gilles GAVIOT BLANC
Gaëlle TOURNIER

Urbanisme- voirie et réseaux divers

Gilles GAVIOT BLANC
Cédric COURNUT
Bruno DECHASSE
Gilbert GONIN
Olivier HIRSCH
Marielle MOREL
Jean Luc LESCOT
André TRUCHET

Affaires Scolaires et Péricolaires

Marie Thérèse ODRAT
Olivier HIRSCH
Hubert JANIN
Anne LE GOUGUEC
Jean Luc LESCOT
Gaëlle TOURNIER

Cadre de Vie

Marie Thérèse CARRET
Rémy ALIX
Patrick ALLARD
Christiane BOREL
Gilbert GONIN
André TRUCHET

Bâtiments

Francis LE BOEDEC
Cédric COURNUT
Bruno DECHASSE
Gilbert GONIN
Olivier HIRSCH
Hubert JANIN
Jean Luc LESCOT
André TRUCHET

Affaires Sociales

Patrick ALLARD
Lydie BUTHION
Marie Thérèse CARRET
Bruno DECHASSE
Jean Michel LUCAS
Marie Thérèse ODRAT

Vie Associative

Marie Thérèse CARRET
Bruno DECHASSE
Olivier HIRSCH
Hubert JANIN
Anne LE GOUGUEC
Jean Michel LUCAS

Information et Communication

Marielle MOREL
Rémy ALIX
Lydie BUTHION
Anne LE GOUGUEC
Jean Michel LUCAS
Gaëlle TOURNIER

LES COMMISSIONS COMMUNALES (Suite....)

APPELS D'OFFRES :

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Marielle MOREL
Hubert JANIN
Jean Luc LESCOT
Cédric COURNOT
Marie Thérèse ODRAT
Christiane BOREL
Francis LE BOEDEC

Olivier HIRSCH
Marie Thérèse CARRET
Marie Thérèse ODRAT
Anne LE GOUGUEC

LES COMMISSIONS INTERCOMMUNALES

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX

Gilles GAVIOT BLANC (T)
Jean Michel LUCAS (T)
Christiane BOREL (S)
Hubert JANIN (S)

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMENAGEMENT HYDRAULIQUE DES 4 VALLEES DU BAS DAUPHINE

Gilbert GONIN (T)
Olivier HIRSCH (T)
Christiane BOREL (S)
Marielle MOREL (S)

SYNDICAT ENERGIES 38

Lydie BUTHION (T)
Francis LE BOEDEC (S)

SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA CONSTRUCTION DE LA GENDARMERIE DE CHASSE

Marie Thérèse ODRAT (T)
Jean Michel LUCAS (S)

POUR UNE ALTERNATIVE RAISONNABLE FERROVIAIRE

Marielle MOREL (T)
Marie Thérèse CARRET (S)

ASSOCIATION AIDE A DOMICILE EN MILEIU RRURAL

Jean Michel LUCAS (T)

ECOLE DE MUSIQUE

Christiane BOREL
Bruno DECHASSE


SYNDICAT INTERCOMMUNAL REALISATION CENTRE AIDE PAR LE TRAVAIL

Patrick ALLARD (T)
Marie Thérèse CARRET (T)
Lydie BUTHION (S)
Bruno DECHASSE (S)

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES SPORTS ET LOISIRS DE LA SEVENNE

Rémy ALIX (T)
Bruno DECHASSE (T)
Yves MARLIER (S)
Annick RETHORE (S)

COMMENT FONCTIONNE UN CONSEIL MUNICIPAL ?

 Le conseil municipal est une assemblée d'élus (élection tous les 6 ans), qui administre la commune, sous la responsabilité du Maire. Il se réunit régulièrement pour débattre des sujets travaillés en commissions par les élus. La réunion du conseil municipal est publique : les chuzellois peuvent assister aux séances mais ne peuvent participer aux débats.

Les commissions communales sont présidées par le maire ou par l'un de ses adjoints en charge des dossiers. Les commissions communales se réunissent à chaque fois qu'il est nécessaire.

9 commissions existent :

❖ Finance – Budget	❖ Urbanisme- voirie et réseaux divers
❖ Affaires Scolaires et Périscolaires	❖ Cadre de Vie
❖ Bâtiments	❖ Affaires Sociales
❖ Vie Associative	❖ Information et Communication
❖ Appels d'offres	

Outre ces commissions, les élus participent à l'intercommunalité, que ce soit au travers de syndicats intercommunaux (Syndicat des 4 Vallées, SE38, SICOGE, PARFERetc.), que ce soit au travers de la Communauté d'Agglomération du Pays Viennois (CAPV).

Deux élus chuzellois siègent à la CAPV en tant que délégués (Marielle MOREL et Rémy ALIX). Les autres participent à la vie de la CAPV au travers de ses commissions.

Chaque élu rend compte de ses activités au travers du conseil municipal.

GRIPPE AVIAIRE

La circulaire préfectorale du 29 mars 2008 augmente le niveau de risque d'exposition au virus H5N1 du niveau faible au niveau modéré. Le 9 avril 2008, par circulaire, le niveau modéré est abaissé au niveau faible. Vous pouvez consulter les niveaux sous le site www.grippe-aviaire.gouv.fr ou vous renseigner près de votre mairie.



La grippe aviaire existe depuis longtemps...

Voici les mesures adéquates selon les deux niveaux de risques d'exposition précités :

➤ Niveau Faible :

- Renforcer la surveillance de la mortalité des oiseaux sauvages
- Interdiction des lâchers de pigeons avec survol des pays où le virus est présent
- Pas de transport des appelants et renforcement de la biosécurité par les chasseurs

➤ Niveau Modéré :

- Interdiction de rassemblement
- Protection renforcée des élevages, basses cours et oiseaux d'ornement (filets, confinement ou système équivalent)
- Vaccination des volatiles non confinés ou non protégés par des filets
- Pas de compétition de pigeons
- Surveillance particulière des palmipèdes ayant accès à un plan d'eau
- Interdiction des appelants

Ces dispositions sont d'ordre public : tout contrevenant s'expose à des poursuites pénales (infractions).

ENVIRONNEMENT

Depuis 2006 la Communauté d'Agglomération du Pays Viennois propose la mise à disposition d'un composteur individuel pour les personnes habitant le territoire de l'Agglomération (à raison d'un composteur par foyer).

En y mettant vos déchets de cuisine ainsi que vos déchets du jardin, les avantages sont divers :

- Réduction de façon considérable du poids de votre poubelle ménagère et de la fréquence de présentation de vos sacs ou bacs à la collecte.
- Fabrication d'un compost (après 6 à 10 mois) qui vous permettra d'enrichir la terre de votre jardin et vos plantations.



Pour les personnes ayant répondu favorablement pour la mise à disposition d'un composteur individuel, une réunion est prévue le :

**LUNDI 19 MAI A 18 HEURES
AU 1000 CLUB**

A cette occasion votre composteur vous sera remis

« AYEZ LE REFLEXE ECOLOGIQUE »

L'ambroisie, un enjeu de Santé Publique !

« Parce que la mobilisation de tous permet le mieux être de chacun »

La lutte contre l'ambroisie, plante allergisante, est inscrite dans différents textes réglementaires (Code de Santé Publique, Code de l'environnement, Code Général des Collectivités Territoriales, Code Civil, Code Pénal, Plan Régional de Qualité de l'Air en Rhône Alpes, Arrêté Préfectoral).

➤ Comment la reconnaître ?

Semblable à l'œillet d'Inde au stade de plantule, à l'armoise aux stades végétatifs et de floraison, l'ambroisie se confond au parterre végétal. La reconnaître n'est pas aisé pour le profane !



➤ Quels sont ses effets ?

Allergisante, l'ambroisie provoque des symptômes cousins du rhume des foins, mais la période d'apparition des symptômes est plus tardive : de mi août à mi octobre, avec un pic allergisant en septembre. Vous mouchez, vous avez la gorge qui gratte, les sinus engorgés....

➤ Comment l'éradiquer ?

L'arrêté préfectoral n°2000-1572 du 7 mars 2000 dispose :

« Afin de juguler la prolifération de l'ambroisie et de réduire l'exposition de la population à son pollen, les propriétaires, locataires, ayants-droit ou occupants à quel titre que ce soit, sont tenus :

- 1) de prévenir la pousse de plant d'ambroisie
- 2) de nettoyer et entretenir tous les espaces où pousse l'ambroisie. ».....

« Les techniques de prévention et d'élimination suivantes doivent être privilégiées : végétalisation, arrachage suivi de végétalisation, fauche ou tonte répétée, désherbage thermique »

Ces opérations de tontes, fauchages, arrachages ou désherbage doivent avoir lieu avant la polénisation, dès l'apparition de la plante et avant l'apparition de la graine, soit de fin mai à fin juillet.

Les contrevenants s'exposent à des poursuites.

Le maire peut décider de la destruction des plants d'ambroisie aux frais des contrevenants.

➤ Où se renseigner ?

- site internet www.ambroisie.info.org
- site internet www.isere.gouv.fr
- site internet www.grandlyon.com/Information-ambroisie.2044.0.html
- auprès de votre mairie

TRANSIT ASSAINISSEMENT



Le transit d'assainissement "Luzinay, Vilette de Vienne, Chuzelles " est en cours :

- actuellement les travaux se font dans les champs le long de la Sévenne.
- aux alentours du 25 mai, le " Chemin des Badières" sera coupé en journée
- mi juin, la "Route de Vilette" sera également interdite à la circulation et une déviation par le centre village sera mise en place.

Nous sommes conscients des désagréments occasionnés par ces travaux et nous vous recommandons la plus grande prudence pendant cette période.

Des informations plus complètes et plus précises vous seront données en mairie courant mai en fonction de l'avancée du projet.



Commemoration du 27 avril 2008

Je suis le **monument aux morts** de votre charmant village sur lequel est inscrit le nom des personnes décédées pendant les derniers conflits guerriers de notre pays.

Vous savez tous, que le Conseil Municipal qui m'a choisi, en son temps, m'a préféré pacifiste à l'instar des monuments plus classiques sur lesquels sont représentées des armes. Moi, je suis orné simplement de frises dans la pierre qui surplombe ma colonne centrale.

Lorsque je suis venu à Chuzelles, j'étais dans le « centre village » pour que tous les jeunes soldats disparus au combat soient tout près de tous, **eux qui avaient payé de leur vie notre si chère liberté**. Puis, le village a grandi et on m'a réservé un emplacement sur la « placette de l'Eglise » où à chaque commémoration, les élus, les associations, les chuzellois, les enfants du village que j'ai tant de plaisir à voir, viennent se souvenir et m'honorer en lisant quelques phrases toujours empruntées de dignité, souvent accompagnées par la Chorale et L'Harmonie qui me dédient notre chère « Marseillaise » et autres beaux chants.

Pour l'occasion, on me fait tout beau ! **J'arbore les couleurs de notre beau pays : Bleu, Blanc, Rouge**, les drapeaux flottant au vent, il me vient un regain de fierté.

C'est le visage que je devais offrir aux chuzellois, ce 27 Avril 2008 pour la journée nationale du souvenir

des victimes et des héros de la déportation. Ce jour-là il y avait une messe à l'église toute proche. Vous savez que seules quelques places sont réservées au stationnement près de l'église. Mais malgré mon habit de gala et le fait que je pavoisais allègrement, deux voitures décidèrent de s'arrêter devant ma stèle, me dérobaux regards de toute une population à qui je **devais signifier l'évènement**.

Mme Le Maire, dut se faufiler entre les deux véhicules pour venir me remettre la gerbe de fleurs qu'elle avait préparée pour moi, et le discours fût prononcé deux voitures après moi car personne ne pouvait m'approcher de près !

Quel dommage, **s'adresser au Monument aux Morts, par-dessus les véhicules**, par manque de civisme de la part de quelques personnes !

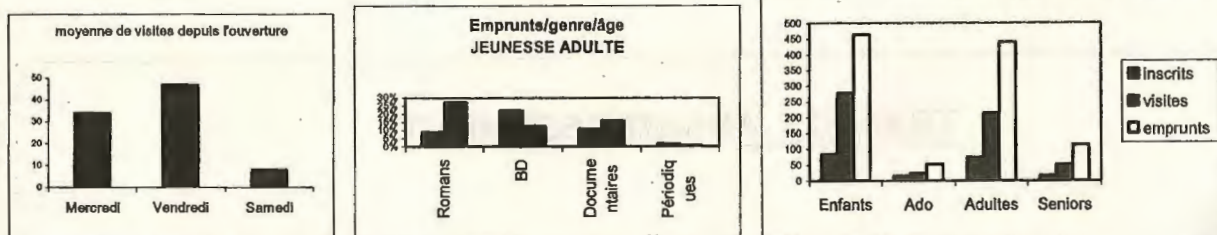
Il suffisait d'un peu de bon sens pour se rendre compte qu'une cérémonie allait avoir lieu. Quand je pavoise, ayez au moins le respect de ne pas vous garer devant moi, c'est **indécent et irrespectueux**. Pour moi, si modeste que je suis, c'est **inacceptable !** Allez au **parking du Mille Club**, les quelques mètres qui nous séparent sont vite franchis !

Je vous prierai de bien **vouloir réfléchir** à ce genre de comportement et de ne plus, à l'avenir, **stationner devant n'importe quel Monument aux Morts**. Je suis un **mémorial**, merci de vous en souvenir.

Bibliothèque municipale

Depuis son ouverture en octobre dernier, notre bibliothèque rencontre un succès appréciable auprès du public chuzellois.

Quelques chiffres :



Quelques projets pour la rentrée d'automne

- ✦ Prix du lecteur Sang d'encre en novembre
- ✦ Exposition à thème en partenariat avec la bibliothèque départementale de l'Isère
- ✦ Intervenants pour des après midis ou soirées de contes

Bien sur, ce succès ne serait pas ce qu'il est sans l'aide des bénévoles qui assurent les permanences. Afin d'alléger leur participation, nous sommes toujours prêts à accueillir les volontaires qui souhaitent rentrer dans la ronde des "mangeurs de livres"...

Rendez-vous aux heures d'ouverture de la bibliothèque :

- mercredi et vendredi : 16 h 00 - 19 h 00
- samedi (semaines paires) : 10 h 00 - 12 h 00

Affaires sociales / CCAS

Repas annuel offert par la municipalité :

Dimanche 10 Février 2008, 112 convives étaient réunis dans la salle du mille club à partir de 12 heures pour déguster les mises en bouche accompagnées, au choix, d'un apéritif avant de passer à table et de découvrir le menu du jour.

Suite aux brèves allocutions du maire et du président du club « le trait d'union » Mrs Bourguignon et Jamais, les fourchettes et les couteaux se sont activés, les conversations se sont animées...Le service, sobre mais efficace, assuré par les élus présents à cette manifestation a été apprécié de tous... Les assiettes et les verres vidés de leur contenu annoncent, inévitablement, la fin de cette bonne journée passée entre voisins et amis, anciens ou nouveaux invités à l'annuel repas, offert par la commune, aux aînés de Chuzelles.

INFO

(Extrait de la lettre du préfet de l'Isère aux maires des communes du CLH, Comité Local de l'Habitat)

...La loi du 5 mars 2007, dite loi DALO, a rendu opposable à l'Etat le droit à un logement décent et indépendant. Ce droit est ouvert aux personnes résidant sur le territoire français de façon régulière et permanente qui ne sont pas en mesure d'accéder au logement par leurs propres moyens ou de s'y maintenir. Ce droit au logement opposable (DALO) s'exerce devant une commission de médiation que j'ai créée par arrêté préfectoral du 28 décembre 2007 en application du décret du 28 novembre 2007.

Le DALO, étant opposable à l'Etat, il me revient de mobiliser les moyens permettant de satisfaire l'obligation de résultat fixée par la loi.

Il convient également de mobiliser le parc existant au bénéfice des ménages reconnus comme prioritaires et devant être logés en urgence par la commission de médiation. Cette mobilisation s'effectue par l'exercice du droit de réservation sur le contingent de l'Etat, fixé par la réglementation au quart du parc local social. Ce contingent préfectoral n'est identifié aujourd'hui que sur une faible partie du parc... insuffisante pour répondre aux demandes prioritaires.

Commission Affaires sociales / CCAS

La nouvelle équipe municipale, issue des urnes le 16 mars 2008, installée depuis le 21 mars a renouvelé les membres des différentes commissions communales, inter communales et autres syndicats. De ce fait, la commission *Affaires sociales*, composée de six membres (dont 4 élus seront désignés comme membres du CCAS) s'active et propose de tenir régulièrement une réunion de travail pour traiter des dossiers en cours.



DON DU SANG

N'oubliez pas la prochaine collecte de sang,
organisée par l'Etablissement Français du Sang,

LE LUNDI 9 JUIN 2008, à partir de 16 h,
En mairie de CHUZELLES

NOUS VOUS ATTENDONS NOMBREUX.....

Mairie - 38200 CHUZELLES

Tél : 04 74 57 90 97

Fax : 04 74 57 43 08

e-mail : mairie-chuzelles@wanadoo.fr

Site internet : www.mairie-chuzelles.fr

Horaires d'ouverture au public :

Mardi et jeudi : 8h30 - 11h30

Mercredi : 10h00 - 11h30

Vendredi : 16h00 - 19h00



Bruits de voisinage

Avec les beaux jours et l'appel des jardins, il est bon de rappeler l'arrêté préfectoral du 31 juillet 1997, qui précise les horaires auxquels peuvent être effectués les opérations de tonte et de débroussaillage, de taille en tout genre à l'aide d'engins susceptibles de causer une gêne pour le voisinage :

- les jours ouvrables 8h00 - 12h00
14h00 - 19h00
- le samedi 9h00 - 12h00
15h00 - 19h00
- le dimanche et les jours fériés
uniquement 10h00 - 12h00

Animaux

• Les animaux fugueurs ou laissés en liberté peuvent représenter une gêne mais aussi un danger pour autrui.

Il est bon de rappeler que l'article 1385 du code civil prévoit des sanctions pénales pour les propriétaires d'animaux ayant causé des dommages.

• Les aboiements, à condition que le nombre d'animaux et leur exploitation ne correspondent pas à une activité professionnelle, entrent dans la catégorie des bruits domestiques. Les textes réglementaires qui régissent les troubles du voisinage, et la responsabilité civile s'appliquent en cas d'aboiements intempestifs.

Ils sont d'ordre public.

Merci de penser à vos voisins....



Fermeture annuelle de nos commerces

Boulangerie MICHEL

↓ Pas de fermeture

Auto-école YANIC

↓ du 11 au 17 août inclus

Histoire de Chien

↓ du 11 au 17 août inclus

AID'IMMO

↓ du 4 au 17 août inclus

LE TEMPO

↓ du 4 août au 1er septembre inclus

KEL Coiffure

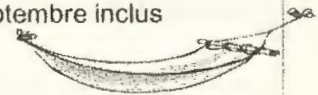
↓ du 10 au 25 août inclus

Pizzeria LE WEELING

↓ du 11 au 17 août inclus

TRIBOLET MOTO

↓ du 17 août au 1er septembre inclus



Affichage sauvage

C'est bien connu, trop d'informations tue l'information.

Un arrêté municipal prévoit l'enlèvement systématique des panneaux qui fleurissent sur nos routes sans les embellir pour autant.

Les panneaux réglementaires implantés aux endroits stratégiques des quartiers de notre village sont à la disposition de tous afin de communiquer.

Bien entendu, un comportement citoyen et attentif doit rappeler à chacun les règles de civilité respectant l'affichage d'autrui tant que celui-ci reste d'actualité.



Erratum « état civil »

Une erreur s'est glissée sur le bulletin municipal de décembre 2007.

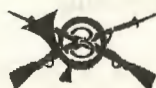
A la rubrique naissance, il fallait lire :

❖ Clara Anne Marine MALARDENTI
le 9 septembre

Nous présentons toutes nos excuses à la famille.

Manifestations communales

DATE	MANIFESTATION	HORAIRE	LIEU
Jeudi 8 mai	COMMEMORATION DU 8 MAI 1945	11 H 30	MONUMENT AUX MORTS
Jeudi 8 mai au Lundi 12 mai	VOGUE		PLACE DE LA MAIRIE
Samedi 10 mai Dimanche 11 mai	BALL TRAP « ACCA »		CARRIERE
Vendredi 16 mai	COURS DE CODE « AFR »	20 H 30	MILLE CLUB
Dimanche 18 mai	VIDE GRENIER « SOU DES ECOLES »		AIRE DE PIQUE NIQUE
Lundi 19 mai	REUNION CAPV « COMPOSTAGE »	18 H 00	MILLE CLUB
Samedi 24 mai	EXPOSITION « CHUZELLES HISTOIRE ET PATRIMOINE »	14 H 00	CHAPELLE ST MAXIME
Samedi 31 mai	CONCOURS ARTISTIQUE « COMITE DES FETES »		MILLE CLUB
Dimanche 1 ^{er} juin	ASSEMBLEE GENERALE « ACCA »		MILLE CLUB
Dimanche 8 juin	RALLYE « AFR »		AIRE DE PIQUE NIQUE
Lundi 9 juin	DON DU SANG	16 H 00	MAIRIE
Vendredi 13 juin	CONCERT CHORALE Ecole primaire CM 1 / CM 2	19 H 30	EGLISE
Samedi 14 juin	PETANQUE DU « F.C. LA SEVENNE »	17 H 30	STADE
Samedi 14 juin	JOURNEE PATRIMOINE « CHUZELLES HISTOIRE ET PATRIMOINE »		DOMAINE DES SAULES
Samedi 21 juin	FETE DE LA MUSIQUE (Sous réserve)		MILLE CLUB
Jeudi 26 juin Vendredi 27 juin	BOULES « ABC »		STADE
Samedi 28 juin	EXPOSITION « CHUZELLES HISTOIRE ET PATRIMOINE »	14 H 00	CHAPELLE ST MAXIME
Dimanche 29 juin	AG et REPAS « LA GRÔLE »		MILLE CLUB
Dimanche 29 juin	SAINT VINCENT LEVEAU		MILLE CLUB
Lundi 30 juin	CINE ETE « FILM DISCO »		MILLE CLUB
Samedi 5 juillet	PETANQUE « TRAIT D'UNION »		AIRE DE PIQUE NIQUE
Mardi 8 juillet	CARAVAN'JAZZ		MILLE CLUB
Samedi 12 Juillet	EXPOSITION « CHUZELLES HISTOIRE ET PATRIMOINE »	14 H 00	CHAPELLE ST MAXIME
Dimanche 13 juillet	FEU D'ARTIFICE		LUZINAY



La vie associative Chuzelloise



- Les articles des associations (au format d'une demi page) sont à faire parvenir en mairie avant le 20 des mois pairs
- La rédaction de ces articles est laissée à l'initiative de chaque association.



www.e-monsite.com/rcs38

Le Rugby Club de la Sévenne fête ses 20 ans!

Rendez-vous au Stade de Luzinay, Le Samedi 7 Juin 2008, À partir de 14h00
Retrouvez tous les joueurs, bénévoles et dirigeants du Club de son origine à aujourd'hui !

👉 14h00- 15h00 Ecole de Rugby		🕒 18h 30 Anniversaire Officiel
👉 15h00 – 16h00 Minimes		🕒 20h00 Soirée dansante : entrée libre avec possibilité de se restaurer sur place
👉 16h00 – 17h00 Cadets et Juniors		
👉 17h00 – 18h00 Seniors		

Bienvenue chez les Ch'tis de la Sévenne.

L'association des Ch'tis de la Sévenne vit sa septième année d'existence. Créée en 2001, cette association a pour but de permettre à tous les ch'tis qui habitent la région, Isère et le Rhône, de pouvoir se rencontrer afin de partager des moments de convivialité et de bonne humeur.

Forte de plus de 50 adhérents, sous la présidence de **Michel Caudron (5 lotissement Calliolat 38200 Luzinay n° 04 74 57 98 89)**, cette association organise chaque année son vide grenier avec moules frites. En 2008, il aura lieu le Dimanche 14 Septembre à Serpaize 38. Venez nombreux !

Organisatrice d'activités ludiques: repas de la Saint-Nicolas, journée détente pétanque, ciné, balade découverte de site (comme le vieux Lyon), voyage de deux jours à Antibes et Monaco... Tout ceci permet de reparler du plat pays qu'ils ont dû laisser, sans oublier la chaleur de leur amitié qui est bien connue chez les gens du nord.

Si vous êtes Ch'tis, alors venez nous rejoindre !



L'ADMR, siège social à la Mairie de SERPAIZE et bureau à VILLETTE DE VIENNE, regroupe 8 communes dont celle de CHUZELLES.

Son activité est en constante progression depuis plusieurs années :

36954 heures en 2007

28078 heures en 2006 →soit 30% d'heures en plus

Cela correspond à 36 ETP plus un poste de secrétariat complet.

Pour la commune de CHUZELLES, la répartition se fait ainsi :

- VIE QUOTIDIENNE : 38 familles soit 3662heures en 2007

33 familles soit 2349 heures en 2006 →soit 2,6 ETP.

- SOCIO-EDUCATIF : 8 familles soit 503 heures TISF (techniciennes de l'intervention sociale et familiale), 1 famille soit 121 heures en 2006 →soit ≈60% de plus. Elle fait travailler 3 personnes du village.

Association loi 1901, créée en 1955, Monsieur Jacqui MONNIER président de l'association et son équipe de bénévoles veulent garder l'esprit familial.

Il est entouré de responsables de village.

Chaque responsable rencontre fréquemment la personne aidée, définit avec elle le service dont il a besoin, c'est une confection « sur mesure ». Il monte le dossier, étudie le financement, mobilise les intervenants qui assurent les prestations. Il vérifie que tout se passe bien et prend des nouvelles de chacun régulièrement.

Si la raison d'existence de l'association est d'abord d'être près des familles, leur offrir une aide de qualité, non seulement par le travail fourni par les salariés, mais par la chaleur humaine, fait toujours partie des exigences de sa renommée, de part son implantation rurale.

La qualité des services se maintient et même se conforte par des jours de formation. Le public aidé est avant tout des personnes âgées, il est important que les aides ménagères se forment régulièrement pour un service plus précis, plus compris. Elles suivent régulièrement des stages qui leur permettent d'améliorer la prise en charge.

L'ADMR diversifie ses possibilités et améliore l'accueil : aides ménagères, auxiliaires de vie, TISF(techniciennes de l'intervention sociale et familiale). Cette large palette permet d'intervenir auprès de jeunes ménages (aide de la CAF), dans les familles ayant un besoin ponctuel ou permanent (confort) et bien sûr auprès des personnes âgées (APA) (maintien à domicile). L'emploi des salariés donne droit à un crédit d'impôt et en cas de non imposition le versement de ce crédit.

BUREAU DE L'ADMR TEL : 04 74 57 91 31

FAX : 04 74 57 94 23

Responsable de village : Mme Danièle LAMURE .TEL :04 74 57 92 83

**PAROISSE STE BLANDINE DES DEUX VALLEES
DIOCESE GRENOBLE VIENNE**

www.diocese-grenoble-vienne.fr

Six communes, six clochers : Chasse sur Rhône, Seyssuel, Chuzelles, Villette, Luzinay, Serpaize.

Prêtre modérateur : Michel Buisson - 10 rue de la République - 38670 Chasse -

tel. 04 78 73 06 04 - Courriel : michel.buisson@diocese-grenoble.com

Maison Paroissiale face à l'église de Chuzelles : 04 74 57 91 27

Permanence le samedi matin de 10 h à 12 h. - responsable Régine Colcombet 04 78 73 08 55

Deux diacres au service de la paroisse :

Gérard Légiardi 50 route des grandes bruyères 38200 Seyssuel - Portable 06 85 42 96 77

Gérard Tremouilhac Chemin de l'oie - 38200 Villette de Vienne - 04 74 57 06 29

DELEGUES AUX DIFFERENTS SERVICES :

Baptême : Brigitte Salel - Serpaize 04 74 57 02 43 - Mariage : G. Légiardi - Seyssuel 04 74 85 56 66

Solidarité : Mme M. Giroud - Seyssuel 04 74 85 02 16 - Funérailles : L. Montabroud - 06 71 06 01 35

* Caté * : Famille Bres - Chuzelles - 04 74 78 24 59 - Jeunes-ados - Seyssuel - M. Flipo 04 74 31 59 09

Notariat : Albert Blain - Chuzelles 04 74 57 92 69 - Finances : M. Legiardi - Seyssuel 04 74 85 56 66

CELEBRATIONS DOMINICALES ET GRANDES FETES - Site : Messesinfo ou 08 92 25 12 12

PENTECOTE dimanche 11 mai 2008 - 10 heures à Luzinay

ASSOMPTION - vendredi 15 août 2008 - 10 heures à Villette

Le samedi messe en alternance Seyssuel/Chasse à 18 h 30 jusqu'au 28 juin

Le dimanche messe en alternance dans la vallée de la Sévenne à 10 heures (Vill. Chuz. Serp. Luz.)

Il est prudent de consulter le journal ou les panneaux d'affichage à la porte de l'église.

ETE 2008 : une seule messe le dimanche à 10 heures en alternance entre les 6 clochers...

Consulter le panneau d'affichage (juillet : Luzinay, Seyssuel, Villette, Chasse, Chuzelles...)

PREPARATION AUX SACREMENTS DE BAPTEME ET DE MARIAGE : pour faciliter l'organisation,

il est prudent de s'inscrire le plus tôt possible - 9 mois avant la date choisie de préférence !...

ETE 2008 au SAPPÉL - 299 chemin de grange neuve - Les Pins - 38200 Chuzelles - 04 74 57 94 27

Le Sappel, communauté chrétienne qui accueille des familles du Quart-Monde aux Pins à Chuzelles

recherche des animateurs et des bénévoles pour encadrer le séjour des enfants ou participer aux services de

cuisine, entretien, économat en juillet 2008.

accueil des familles du 19 au 24 juillet. camps enfants-ados du 24 au 31 juillet.

CHARGÉE DE COMMUNICATION ET INFORMATION : Mme M. Mondon 06 72 11 16 31

sévenne environnement

Dans le cadre du festival international du film nature et environnement de la FRAPNA Isère Sévenne environnement vous invite à une projection de 1h45 environ

Jeudi 22 mai 2008

20h30 au gymnase de Saint Just Chaleyssin

Thèmes choisis : « la biodiversité », « les enjeux de la révolution scientifique » ... et quelques très courts films d'animation et court-métrages

Venez nombreux - entrée gratuite

Matin et après-midi : projection de films sélectionnés par la FRAPNA pour tous les élèves des cycles 2 et 3 des écoles de la vallée. Le transport des classes est organisé et payé par « Sévenne Environnement ».

APGR

L'Association des Pêcheurs Gère Rhône est une Association Agréée de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique indéniablement tournée vers les jeunes. Elle anime, depuis plus de 12 ans, une école de pêche agréée où les bénévoles transmettent aux enfants leur savoir et le respect des milieux aquatiques qu'ils ont acquis au bord de l'eau.

Cette école de pêche s'adresse aux jeunes à partir de 6 ans et leur propose d'être initiés aux différentes techniques de pêche. L'école de pêche transmet, en effet, l'éthique de la pêche associative fondée sur le respect du poisson, le caractère fragile des milieux aquatiques, le respect d'autrui et la connaissance du rôle des associations agréées de pêche et de protection du milieu aquatique. Outre cette éducation halieutique, l'école de pêche contribue également à promouvoir l'éco-citoyenneté en faisant prendre conscience aux enfants de la fragilité des biotopes aquatiques et de l'importance de les préserver. Ils participent notamment aux nettoyages des rivières (Gère et Sévenne) organisés chaque année par l'association durant l'automne.

Lors des sorties, le matériel et les appâts sont fournis gratuitement par l'association. Aucun frais d'inscription n'est demandé. Chaque enfant doit cependant posséder un permis de pêche dont les tarifs ont fortement baissé depuis l'an dernier. En effet, pour un enfant âgé de moins de 12 ans, la carte de pêche annuelle dénommée « carte découverte » ne coûte que 5 euros et pour les jeunes de 12 à 18 ans, la « carte mineure » ne vaut que 15 euros. De plus, ces cartes annuelles de pêche leur permettent de pratiquer tous les modes de pêche, aussi bien en 1^{ère} qu'en 2^{ème} catégorie et ce, dans 70 départements en France.

Afin de rendre gratuites les activités proposées aux jeunes par l'association, il est important de souligner que l'association a reçu le soutien financier de la Communauté d'Agglomération du Pays Viennois, de la ville de Vienne, de la Compagnie Nationale du Rhône et de la société Ahlstrom, sans qui nous ne pourrions continuer ces activités.

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à contacter l'A.P.G.R. dont le local est situé à l'espace St Germain - 30, avenue Général Leclerc à Vienne

☎ : 04 74 53 96 61

✉ : apgr@9business.fr site Internet : <http://apgr.9business.fr>



Sou des Ecoles

de Chuzelles



Ne manquez pas nos prochains rendez-vous :

- **dimanche 18 mai 2008** : vide grenier sur l'aire de pique-nique, près du stade

soucoles.chuzelles@free.fr

HARMONIE DE SEYSSUEL -CHUZELLES :

Comme vous le savez certainement, l'Harmonie de Seyssuel - Chuzelles, vieille dame plus que centenaire est toujours présente au sein de nos villages.

Quelques nouvelles de son activité :

- Comme chaque année depuis maintenant 5 ans nous participons au Concert de Noël en compagnie de l'Harmonie de Vienne et des CHAM (classes à horaires aménagés musicales). Cette manifestation se déroule à l'Espace Saint Germain à Vienne et les spectateurs sont chaque année plus nombreux.

-Traditionnellement, nous participons au sein de nos villages de Chuzelles et Seyssuel aux cérémonies du 19 mars (commémoration de la fin de la guerre d'Algérie) et du 8 mai (commémoration de la fin de la seconde guerre mondiale).

- Sur un plan plus musical nous travaillons en partenariat avec l'école de musique pour motiver les élèves à rejoindre les rangs de l'harmonie. Pour ce faire nous leur avons présenté un quintette de cuivre au cours de leur concert le 29 mars dernier.

Le 03 mai 2008 aura lieu à la salle des fêtes de Seyssuel à 20h30 notre concert de Printemps sous la baguette de Thierry SAINTAGNE et avec la participation de l'harmonie des Côtes d'Arej : La Gerbe d'Or. L'entrée du concert est gratuite, venez nombreux.

Nos prestations extérieures pour cette année ne sont pas très nombreuses car nous préparons activement pour 2009 le concours des Harmonies qui se déroulera à Oyonnax et au cours duquel nous souhaitons améliorer notre classement de 2004 et 2005 (1^{er} section de la 3^{ème} division avec le 1^{er} prix du jury).

Musicalement vôtre.

La secrétaire.

V G LANCE

L'assemblée générale a eu lieu le 14 mars 2008 à Serpaize

Une occasion pour faire le point sur l'année écoulée ainsi que sur l'année à venir
20 personnes ont participé à cette réunion qui s'est clôturé par le traditionnel verre de l'amitié

Les sujets de travail pour l'année 2008 sont :

- Participation aux réunions de la CAPV sur le tri des déchets et leurs traitements
 - Le dossier contournement ferroviaire partie sud
 - Le Plan de Déplacement Urbain (PDU) de la CAPV
- Evolution et remplacement des antennes de téléphonie mobile sur Chuzelles et Serpaize

La prochaine réunion du conseil d'administration aura lieu le 13 mai 2008 à 20h30

Election du bureau, point sur les dossiers en cours

Voire contact : Yves Regal Tel 04 74 57 06 20

CHORALE "La Clé des Chants"

CONCERT DU 30^{ème} ANNIVERSAIRE

QUEL SUCCES !... MERCI !

Comme nous vous l'avions annoncé depuis plusieurs mois, la première manifestation du 30^{ème} anniversaire de la chorale "La clé des chants" s'est déroulée le 28 mars 2008.

Nous n'oserions pas dire "sans fausses notes", forcément il y en eut quelques unes qui se sont glissées par ci par là, mais pour nous ce concert fut un grand moment. L'église était pleine à craquer et surtout le public très intéressé. Pas de bruit, aucune impatience malgré la longueur du programme, sans entracte, l'attention a été soutenue jusqu'au bout.

Alors, merci à vous cher public, d'avoir prêté vos oreilles bienveillantes aux choristes, aux instrumentistes : le groupe Mariposa, l'octuor de l'harmonie de St-Symphorien d'Ozon et notre pianiste Alain Doidy qui ont eu la gentillesse de participer à notre concert. Leur collaboration a contribué largement à la réussite de la soirée.

Une chorale dans un village se doit de tisser des liens entre les gens. Chanter ensemble, susciter l'émotion, faire une création collective sont, en soi, une richesse. Accueillir des chanteurs, toutes sensibilités confondues, venant parfois de communes voisines : Serpaize, Luzinay, Vienne, Seyssuel, Chasse, Communay même, qui, nombreux nous accompagnent depuis longtemps dans cette aventure, est aussi une richesse.

Alors ne boudons pas notre plaisir et cultivons le plus souvent possible ce qui nous rassemble par la musique et le chant.

On peut dire un mot du pot de l'amitié qui a suivi le concert. Le "Mille-club" était trop petit pour recevoir les spectateurs qui souhaitent peut-être manifester leur satisfaction et prolonger ce "bien être ensemble" par la musique.

Que tous soient remerciés sincèrement et chaleureusement. Les musiciens, la chorale avec Rita et Simone vont continuer à travailler en vue de nos prochains rendez-vous. Le plus imminent sera notre traditionnelle participation à la cérémonie du 8-Mai. Puis viendra la rencontre inter-chorales du 7 juin date restant à confirmer suivant la disponibilité d'une salle pouvant accueillir cette manifestation. Puis le vendredi 13 juin en l'église de Chuzelles à 19 h 30, avec les CM1 et CM2 de l'école primaire qui présenteront leur travail musical de l'année, la chorale interprétera quelques chants de son répertoire.

Tout cela est possible grâce à la municipalité de Chuzelles qui nous soutient depuis toujours et la participation financière du Conseil Général de l'Isère. Merci également à la municipalité de Serpaize pour sa contribution. Cette reconnaissance est pour nous un encouragement.

CHUZELLES

Samedi 14 juin 2008

à partir de 17h30 au stade



CONCOURS DE PETANQUE



10 € la doublette

Buvette - restauration

Organisé par le Football Club de la Sévenne

Centre Des 1000 Loisirs
ASSOCIATION INTERCOMMUNALE CHUZELLES - LUZINAY - SERPAIZE - VILLETTE DE VIENNE

VACANCES D'ÉTÉ

À LUZINAY

DU 4 JUILLET AU
1^{ER} AOUT 2008



**UN CENTRE DE LOISIRS
POUR LES 4 À 14 ANS**

Accueil : 7h30 à 9h - le soir de 17h à 18h

Lieu : ECOLE DE LUZINAY

Activités : Théâtre, Art plastique, Piscine,
Jeux d'éveil, Cirque, Sortie extérieure, danse, contes,
activités manuelles, et sportives. Projets " éducatif "
et "pédagogique"



**PROGRAMME
DÉTAILLÉ SUR LE BLOG**

Mini-Camps multisports,
ski nautique, VTT, stages
de sport à la semaine, aviron,
tir à l'arc, tennis, ping-pong,
hockey, piscine, foot ...
Plein d'activités artistiques,
sorties extérieures ...

Inscriptions

AU BUREAU DU CENTRE À CHUZELLES
Mar. 3 Juin, Mer. 4 Juin, Jeu. 5 Juin et Ven. 6 Juin de 10h à 19h

Encadrements : Animateurs(trices) diplômés
Educatrices, directeur de centre de loisirs.
Centre disposant d'un agrément du Ministère de la Jeunesse
et des Sports de la PMI pour les 4/6 ans.
Des stages sportifs à la semaine. Lieu école de Chuzelles

Rens. Tél. 04 74 57 41 74 ou Gsm 06 26 73 50 53
militeoisirs@orange.fr - <http://cmfchuzelles.canalblog.com>

CHUZELLES, HISTOIRE & PATRIMOINE

Calendrier des prochaines manifestations à la chapelle Saint-Maxime

Lundi 12 MAI Messe de Pentecôte à la chapelle Saint Maxime à 10 heures

24 MAI à partir de 14 heures : Exposition de cartes postales anciennes + vidéo

28 JUIN " " " Exposition des moulins réalisés par les enfants du
Mille Loisirs

12 JUILLET " " Exposition de poupées de porcelaine

27 SEPTEMBRE à 15 heures en l'EGLISE DE CHUZELLES : Projection d'un film sur
la Cathédrale Saint-Maurice joyaux du patrimoine
viennois.

JOURNEE DU PATRIMOINE LE SAMEDI 14 JUIN

Visite du Moulin de Leveau - Repas en soirée au domaine des Saules à Chuzelles

DIMANCHE 8 JUIN 2008

RALLYE CHAMPÊTRE



**Pédestre
et VTT**



8h30 : départ du rallye

(salle des fêtes de Villette de Vienne)

13h00 : repas champêtre

(à l'aire de pique-nique de Chuzelles)

adulte : 11 €

enfant (-10 ans) : 6 €

réservations pour le repas avant le 4 juin 2008

Renée PRAS ☎ : 04-74-57-92-45

Michel PRAS ☎ : 04-74-85-71-92

organisé par l'association familiale de Chuzelles

STAGES THÉÂTRE ÉTÉ 2008



**Pour oser
le THÉÂTRE
Tous âges**

OBJECTIFS :

- Expression par le geste et la parole
- Découverte de situations nouvelles
- Expression de sentiments imprévus
- Victoire sur la timidité
- Développement personnel
- Meilleure connaissance de soi et des autres
- Permettre à chaque participant de découvrir sa propre créativité au sein d'un groupe encadré par des professionnels dont le projet est de transmettre, depuis 20 ans, les techniques de l'art théâtral dans une ambiance ludique

Enfants-Ados-Adultes

**À LYON 6ème, CALUIRE 69
et VIENNE 38**

**Du 30 juin au 4 juillet
et/ou du 7 au 11 juillet**

MODALITÉS :

Enfants (dès 5 ans) : 9 h - 17 h. Ados : 9 h - 17 h

(Repas tiré du sac)

Adultes : 20 h - 22 h 30.

Il est possible de s'inscrire pour une ou deux semaines, ou d'arriver en cours de semaine. Tarif du stage par semaine : 130 € plus frais d'inscription (30 €).

Tarif adapté au nombre de jours.

Nos stages peuvent être éventuellement pris en charge en fonction de notre qualité de dispensateur de formation : N° 82 690665569.

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS :

Compagnie du Gai Savoir : Secrétariat :

336 Chemin du Meindran 69560 ST ROMAIN EN GAL

Portable : 06 11 76 78 41 - Tél fixe : 04 78 24 34 31 - Fax : 04 74 78 15 42

E-mail : gaisavoir@hotmail.com Site internet : ciedugaisavoir.free.fr

Bulletin d'inscription à retourner à la Compagnie :

Nom et prénom :

Âge :

Adresse :

Tél :

et E-mail :

Je m'inscris à :

Je demande des renseignements sur :

Joindre un chèque de 30 € pour la réservation et l'inscription

CHUZELLES

Samedi 31 mai 2008

3ème JOURNÉE ARTISTIQUE

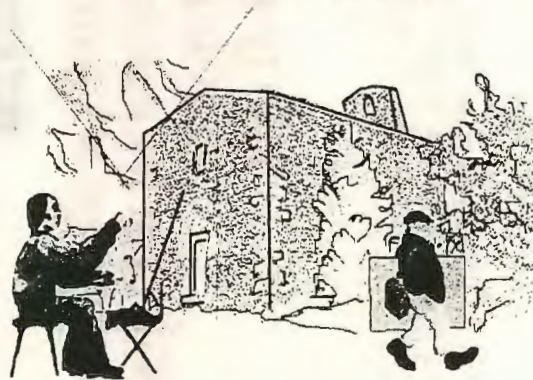
LE CONCOURS EN PLEIN AIR

...VENEZ TENTER L'AVENTURE

Dessins, croquis, peinture,
En fin de journée repas champêtre
(sur réservation)

ET REMISE DES PRIX !

TOUT PUBLIC



LE PLUS DE
LA JOURNÉE :
L'EXPOSITION

INSCRIPTIONS
et
RENSEIGNEMENTS
au

04 74 57 92 63

comite.chuzelles@free.fr

Organisé par le
Comité des Fêtes
de Chuzelles

Avis de Recherche

CHUZELLOIS, CHUZELLOISES !
Participez à la vie de votre village...

*Le Comité des Fêtes recherche des
volontaires pour l'organisation des
différentes manifestations prévues et
à venir...*

contact : R. CHIRAT : 04 74 57 08 48

e.mail : comite.chuzelles@free.fr



CINE ETE
30 JUIN 2008
MILLES CLUB - CHUZELLES

DISCO



« Divorcé, Didier Travolta vit toujours chez sa mère (Annie Cordy) et, afin de payer Des vacances à son fils, décide de gagner le concours organisé par la Gin Fizz Academy. Il va devoir convaincre ses amis, Neuneuil (Abbès Zahmani), vendeur chez Darty, et Walter (Samuel Le Bihan), docker syndicaliste, de reformer le groupe de leur jeunesse les Bee Kings..... »

« Et on rit volontiers à ce Didier Travolta, plus vrai que nature. » FIGROSCOP ;
« (...)Disco se révèle une comédie jouissive. Un film qui ose tout, sauf sombrer dans la blquette » LE PARISIEN ; « La caricature des petites gens est bien vue, tendre, jamais méchante et souvent hilarante. Rien que pour l'ahurissant dîner en amoureux au Buffalo Grill, Disco vaut le détour. » METRO

CARAVAN'JAZZ
8 JUILLET 2008
MILLE CLUB - CHUZELLES

ZEPHYROLOGIE

Le Jazz à Vienne sort de ses murs, prend ses valises et les pose Place du Mille Club à Chuzelles. La fanfare Zéphyrologie vous emporte dans un délire poétique et musical. L'ambiance « tzigane » vous évaдера dans des contrées sauvages....



FEU D'ARTIFICE A LUZINAY
13 JUILLET 2008
Co organisé par les mairies de Chuzelles et Luzinay
Bal animé par le Comité des Fêtes de Luzinay



Bulletin tiré à 850 exemplaires
Et distribué dans chaque foyer de Chuzelles
N°94 – dépôt légal avril 2008